

## L'ASPECT FINANCIER DES JEUX OLYMPIQUES

"Les grands projets ressemblent de plus en plus aux guerres. L'un et l'autre se font en deux étapes, d'abord sur le terrain puis dans les mémoires des généraux ou des juges".

### INTRODUCTION

Il a été fait grand cas, dans le dossier olympique, des dépassements de coûts par rapport aux projections initiales.

Même si elle sert à merveille ceux qui contestent l'entreprise olympique, cette approche ne permet cependant qu'une vision tronquée et n'autorise qu'une évaluation incomplète de la réalité.

Les installations olympiques ont, en effet, été construites de façon à ce qu'elles soient à la fois esthétiques et pratiques. Elles ont été conçues non seulement afin qu'elles continuent de servir après les jeux mais également afin qu'elles deviennent un monument symbolisant Montréal de la même façon que la Tour Eiffel symbolise Paris; le Parlement, Londres; La Statue de la Liberté, New York; le Christ Roi, Rio de Janeiro et la Tour du CN, Toronto. Vouloir dans ce contexte utiliser des repères et des paramètres comptables pour apprécier cette réalisation est à peu près aussi opportun que de tenter d'évaluer la rentabilité du Château de Versailles ou du Colisée de Rome. Il est probable cependant que ce genre de considérations ne parviendra jamais à pénétrer l'univers décimal et à deux colonnes des critiques pour qui le bonheur et la beauté n'existent pas puisqu'ils ne se chiffrent pas en revenus et dépenses.

.../2

Toute discussion avec ces interlocuteurs devra donc être restreinte au cadre limité et étroit qu'ils imposent et qui est celui de l'économie des jeux olympiques et c'est à ce niveau que selon nous, l'approche a été incomplète.

Comme toute entreprise à laquelle sont associés des coûts et des revenus, celle des jeux olympiques ne doit pas être jugée seulement sur la base d'une évaluation exclusive des revenus ou des dépenses mais sur la comparaison des deux agrégats.

Or, quand on établit cette comparaison dans le cas qui nous concerne, il est un chiffre que l'on nous sert régulièrement celui du déficit d'un milliard de dollars qu'auraient entraîné les jeux.

Un déficit est généralement défini comme étant l'écart entre tous les revenus et toutes les dépenses reliés à un projet ou une entreprise lorsque cette différence est négative.

Or, lorsqu'on parle du milliard de déficit des jeux, on parle de la différence entre les revenus du COJO (plus tard la RIO) et les déboursés reliés à la réalisation des jeux. En d'autres termes on compare revenus d'opération et revenus spéciaux avec des frais d'opération et des coûts d'immobilisation. On établit également, le parallèle entre revenus et dépenses et/ou déboursés du COJO mais aussi de la Ville de Montréal, du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec et ce sans tenir compte des revenus dont ils ont bénéficié.

.../3

Il y a donc tout de suite, au départ, une confusion de langage qui fait que l'on établit un parallèle entre des revenus très spécifiques et des dépenses très générales. C'est ainsi par exemple, que dans les revenus de la Loterie olympique ne figure que la partie allant au COJO, mais dans les déboursés par contre, on retrouve le coût du Village, celui des installations construites par la Ville de Montréal ou encore la contribution des Administrations publiques. Ceci signifie que même si la loterie olympique devait être créée spécifiquement pour financer les jeux olympiques, et qu'on a ensuite décidé d'allouer une partie de ses revenus au sport amateur, cette dernière partie n'est pas comptabilisée comme étant une retombée de la tenue des jeux. Inversement, par contre, si le service des Sports et Loisirs de la Ville de Montréal a décidé à l'occasion des jeux, de se doter d'installations nouvelles ou améliorées, le coût de ces travaux est imputé au projet olympique.

En d'autres termes, lorsqu'on parle de déficit olympique de 1 milliard de dollars on confond poules et renards et on mélange savamment en imputant aux jeux tous les coûts de fonctionnement et d'immobilisation qui peuvent y être reliés de loin ou de près et en ne conservant que les revenus qu'il est impossible d'imputer ailleurs.

La priorité qui s'impose immédiatement est donc d'évaluer les revenus qui peuvent être reliés au projet olympique de la même façon que l'on s'est acharné à pointer du doigt les coûts qui en découlerent. Dans une seconde étape, il sera peut-être opportun d'identifier les bénéficiaires de ces revenus et de voir dans quelle mesure les jeux ont été réellement une entreprise déficitaire!

.../4

Chapitre 1<sup>o</sup> Les revenus reliés à l'entreprise  
olympique-----

Une évaluation coûts-bénéfices d'un projet comme celui des jeux olympiques devrait pour être objective mettre en parallèle tous les coûts et tous les bénéfices imputés aux principaux participants dans cette entreprise. Dans la mesure cependant où certains éléments sont difficilement chiffrables, c'est le cas par exemple de l'incitation au sport ou de l'exemple éducatif que crée un tel événement, il sera toujours difficile d'effectuer cette comparaison. Un autre élément vient sérieusement compliquer cette évaluation, c'est la question du temps. C'est qu'en effet même si les jeux ne durent que quinze jours, les installations, elles, demeurent après les jeux. Dans ce contexte, comment doit-on évaluer l'utilisation future de ces équipements? Pour éviter tout débat additionnel, cependant, nous sommes restreints simplement à identifier les principaux revenus directs et indirects reliés à la tenue des jeux et attribués aux organismes publics et parapublics impliqués de près ou de loin dans la tenue des jeux.

Les Revenus directs

Par revenus directs, on entend non seulement ceux obtenus par le COJO ou la RIO mais également ceux perçus par d'autres organismes et dont l'existence a été justifiée ou occasionnée directement par l'organisation des jeux olympiques de Montréal en 1976. C'est le cas par exemple, des revenus de la Loterie olympique versés aux associations de sports amateurs, du produit de la vente des pièces de monnaie par le Ministère des postes octroyés aux comités olympiques nationaux, des revenus de Loto-Canada que l'on a transférés aux provinces ou aux jeux du Commonwealth et d'autres.

### Les revenus indirects

Les revenus indirects reliés aux jeux olympiques ne peuvent quant à eux qu'être estimés de façon grossière dans la mesure où il n'existe pas de statistiques précises et officielles à ce sujet mais ils n'en sont pas moins réels dans la mesure où ils doivent leur existence aux dépenses occasionnées par les jeux.

De la même façon en effet que l'on a identifié comme un coût la participation des gouvernements à la tenue des jeux, alors qu'il s'agissait souvent pour eux d'assumer simplement leur mandat normal en période exceptionnelle, de la même façon on doit identifier comme un revenu en leur faveur les gains générés ou les dépenses épargnées par la réalisation des jeux. Cette approche n'a rien d'exceptionnelle puisque chaque fois que les gouvernements entreprennent un grand projet, ils justifient leur décision en invoquant les retombées économiques d'une telle entreprise, la Baie James, la Tour du CN à Toronto, le pipeline canadien ou les programmes OSE en étant l'illustration type. L'estimation des revenus indirects reliés à l'événement olympique devrait donc inclure non seulement les rentrées fiscales exceptionnelles générées par les jeux mais également les économies budgétaires entraînées par le regain d'activité à l'occasion de cet événement.

C'est seulement lorsque tous ces bénéfices liés à la tenue des jeux auront été identifiés que l'on sera en mesure de conclure au surplus ou au déficit de l'entreprise olympique. Que ce surplus ou ce déficit aient ensuite été réalisés par le COJO, la RIO, les gouvernements ou d'autres, cela ne remettra probablement pas en cause l'entreprise olympique comme telle mais plutôt la répartition des responsabilités qui doivent être assumées par chacun dans le financement d'une telle opération.

.../6

1° Les revenus directs associés à la tenue des Jeux

Lorsque fut créée la division du revenu du COJO en septembre 1972, il s'agissait dans l'esprit de ses initiateurs de mettre sur pieds un mécanisme qui permettrait au Jeux de s'autofinancer.

Comme l'indique le tableau (I), les prévisions de revenus du COJO à l'époque étaient, elles aussi, bien "modestes" puisque comme on le verra plus loin, exception faite des programmes de timbres et monnaie et de droits de télévision, les autres programmes ont largement dépassé les projections initiales.

TABLEAU (I)  
SOURCES DE REVENUS DU COJO SELON LES  
PREVISIONS DE 1973

1	Monnaie olympique	\$250 000 000
2	Timbres olympiques	10 000 000
3	Loterie olympique	32 000 000
4	Souvenirs	2 000 000
5	Brochures, affiches, photographies, dia- positives, films, etc	1 500 000
6	Droits de télévision	3 000 000
7	Vente de billets d'entrée	9 500 000
8	Dons	100 000
9	Intérêts sur place- ments	100 000
10	Village olympique	1 000 000
11	Autres programmes	800 000
TOTAL		\$310 000 000

Source: Jeux de la XXI<sup>e</sup> Olympiade  
Montréal 1976  
Rapport officiel

.../7

En septembre 1972, le COJO avait présenté au gouvernement fédéral sa formule de financement des jeux, lui demandant de légiférer en conséquence. Il s'agissait en effet, d'autoriser l'émission de monnaies et de timbres commémoratifs et de créer une loterie olympique.

La loi (C-196) ne devait cependant être promulguée que le 27 juillet 1973 pour des raisons forts compréhensibles (gouvernement minoritaire) mais occasionnant ainsi un retard substantiel dans le programme de financement et par la même occasion des revenus moindres que ce qui aurait pu être obtenu notamment au chapitre des timbres et monnaies. Ce retard a également fait que le COJO a dû opérer pendant longtemps sans revenus et s'est ainsi trouvé en position de faiblesse dans certaines négociations notamment avec les réseaux de télévision.

Malgré ces retards, les revenus totaux ont néanmoins dépassé les prévisions mais la performance a grandement varié suivant les programmes comme le montre l'examen par source de revenu.

#### Le programme de la monnaie et des timbres olympiques

La vente de pièces de monnaie olympique s'est étalée de l'automne 1973 à l'été 1976. Au 31 mars 1980, les revenus bruts (tableau 11) issus de la vente de pièces de monnaie olympique atteignaient \$388,2 millions. Les coûts directs et indirects de production se situaient à \$183,2 millions et les autres frais notamment de distribution totalisaient \$85,2 millions (incluant \$8,4 millions versés au Comités Olympiques Nationaux) ce qui devait générer un produit net de \$119,8 millions.

Même si cette performance fut loin d'être négligeable, elle demeurera néanmoins bien en de ça des attentes initiales fondées sur l'expérience de Munich. Il en fut de même quoique à une échelle moindre pour le programme des timbres commémoratifs qui ne donna pas tout à fait le résultat escompté qui était de \$10 millions de recettes nettes pour le COJO et qui n'atteignit en fait que \$8,5 millions.

TABLEAU (TT)

Etat du produit net de la vente de pièces, timbres et produits  
postaux connexes commémorant les jeux olympiques au 31 mars 1980

Pièces olympiques

Total des ventes de pièces d'argent	\$285,233,173
Total des ventes de pièces d'or	<u>\$103,006,512</u>
	\$388,239,685
Coûts de production	<u>\$183,190,587</u>
Produit moins les coûts de production	\$205,049,098
Moins autres frais (distribution, radiodiff...)	<u>\$ 85,179,093</u>
<u>Produit net de la vente de pièces olympiques</u>	\$119,870,005

Timbres et produits postaux connexes

<u>Produit net de la vente de timbres et produits postaux connexes</u>	<u>\$ 8,519,281</u>
<u>Produit net de la vente de pièces, timbres et produits postaux connexes commémorant les jeux olympiques</u>	<u>\$128,389,286</u>

Source: Rapport au Parlement  
Loi sur les Jeux Olympiques de 1976  
Pièces olympiques  
Rapport du 31 mars 1980  
Ministre des Finances



Plusieurs facteurs ont contribué à ce demi-échec, ce fut d'abord le retard dans la mise en marche des programmes, le prix des pièces nettement supérieur à leur valeur nominale, l'émission insuffisante de pièces en or, l'augmentation du coût de l'or et de l'argent (Tableau III) mais surtout la publicité extrêmement négative qui a accompagné durant toute la phase préparatoire l'organisation des Jeux. Malgré ces facteurs le programme aurait probablement connu un succès plus retentissant si au lieu de présenter des pièces avec teneur en argent fin de 92,5% on s'en était tenu à la formule utilisée à Munich qui prévoyait une teneur de 62,5% et qui aurait permis de vendre les pièces à un prix plus bas.

#### Les loteries

Plusieurs loteries ont vu le jour ou ont trouvé leur justification dans la tenue des Jeux à Montréal en 1976.

Ce fut d'abord au niveau fédéral la loterie olympique du Canada à laquelle devait succéder en mai 1976 la Loto-Canada. Suite à une entente avec les provinces la Loto-Canada devait elle même être abolie après le 31 décembre 1979 et être remplacée par la Provinciale qui avec la Super-Loto avait initialement été conçue pour concurrencer la Loto-Canada à laquelle elle devait en fin de compte se substituer sans toutefois conserver les mêmes objectifs.

Comme l'indique le tableau (IV) la Loto olympique a durant son existence produit des ventes nettes de \$507,4 millions et un revenu net de \$261,4 millions. Les chiffres disponibles pour Loto-Canada montrent que les ventes nettes de cette loterie ont atteint \$ millions et les revenus nets qui en sont découlés se sont chiffrés à \$ millions. En ce qui regarde la Provinciale et la Super-Loto qui opèrent respectivement depuis septembre 1978 les ventes ont atteint \$72,4 millions. Il n'a pas été possible d'obtenir de Loto-Québec une évaluation des différents coûts et donc du revenu net.

TABLEAU (III)

PRIX MOYEN DE L'OR ET L'ARGENT

	<u>OR</u>		<u>ARGENT</u>	
	<u>\$ l'once</u>	<u>Indice</u>	<u>\$ l'once</u>	<u>Indice</u>
1972	36,60	100,0	1,68	100,0
1973	38,85	106,1	2,57	153,0
1974	41,29	112,8	4,70	279,8
1975	43,22	118,1	4,42	263,1
1976	39,85	108,9	4,35	258,9
1977	43,49	118,8	4,62	275,0
1978	--	--	6,17	367,3

Source: Financial Post  
Survey of Mines and  
Energy Ressources 1980

TABEAU IV

REVENUS DE LA LOTO OLYMPIQUE

EXERCICE TERMINE LE

	<u>30-04-74</u>	<u>30-04-75</u>	<u>30-04-76</u>	<u>30-04-77</u>	<u>30-04-78</u>	<u>TOTAL</u>
Ventes nettes	24 995 100	144 989 000	197 060 000	140 398 000		507 442 100
Intérêt plus prix non-réclamés	<u>753 895</u>	<u>4 015 000</u>	<u>5 974 000</u>	<u>3 181 000</u>	<u>3 022 300</u>	<u>16 946 195</u>
	<u>25 748 995</u>	<u>149 004 000</u>	<u>203 034 000</u>	<u>143 579 000</u>	<u>3 022 300</u>	<u>524 388 295</u>
Escompte	2 112 300	12 427 000	17 155 000	12 242 000		43 936 300
Billets gagnants	8 196 750	52 474 000	74 648 000	53 766 000		189 084 750
Frais de distribution	1 912 539	7 807 000	9 634 000	6 816 000		26 169 539
Frais d'administration	<u>453 967</u>	<u>890 000</u>	<u>1 253 000</u>	<u>1 137 000</u>	<u>65 000</u>	<u>3 798 967</u>
	<u>12 675 556</u>	<u>73 598 000</u>	<u>102 690 000</u>	<u>73 961 000</u>	<u>65 000</u>	<u>262 989 556</u>
Revenu net	<u>13 073 439</u>	<u>75 406 000</u>	<u>100 344 000</u>	<u>69 618 000</u>	<u>2 957 300</u>	<u>261 398 739</u>

Source: Corporation de la Loterie olympique du Canada  
Etats financiers annuels

LOTTO-CANADA

EXERCICE TERMINE LE

	31 mars 1977	31 mars 1978	31 mars 1979	31 mars 1980 (*)
Ventes totales	107,181,940	225,214,100	258,906,930	--
Intérêts	2,595,458	3,999,213	4,964,432	--
Contribution de Loto-Olympique	1,300,000	--	--	--
	<u>111,077,398</u>	<u>229,213,313</u>	<u>263,871,362</u>	
Escompte	9,615,542	22,074,934	26,733,697	--
Billets gagnants	58,805,700	106,536,720	123,099,476	--
Perte Loto-Select	--	--	13,782,476 (1)	--
Frais d'administration et de distribution	<u>14,379,268</u>	<u>26,286,257</u>	<u>37,784,154</u>	
	<u>82,800,510</u>	<u>154,897,911</u>	<u>201,399,803</u>	
Revenu net	<u>28,276,888</u>	<u>74,315,402</u>	<u>67,662,909</u>	<u>24,940,422</u>

(1) Un montant de \$5,191,350 dû par les provinces de Québec et Ontario a été considéré comme non encaissé, cependant, cette dette a été honorée par ces provinces.

Source: Loto Canada Inc.  
Etats financiers annuels

## Les droits de télévision

Ainsi que le montre le tableau (V), les recettes brutes des droits de télévision ont rapportées \$32,6 millions. Le gouvernement canadien a en outre souscrit pour un montant de \$25 millions aux frais de diffusion des Jeux par le biais d'une subvention du secrétariat d'état à Radio-Canada.

Après déduction de toutes les dépenses (frais de diffusion, droits de diffusion et autres), il n'est cependant resté qu'un déficit de \$53,141, contrairement aux prévisions initiales qui estimaient les revenus à \$3 millions. Ce fut là, l'un des résultats de la lenteur avec laquelle furent autorisés les programmes de financement. Parce que le COJO ne disposait pas de revenus il fut en effet obligé d'accepter l'offre de ABC et dut ensuite faire face à l'intransigeance des télévisions Européennes et Communistes qui sous prétexte qu'elles n'étaient pas des sociétés commerciales refusèrent de souscrire à une formule qui leur aurait fait participer aux coûts dans une proportion comparable à celle des Américains. Cette intransigeance fut encore renforcie par le souci constant que manifesta le CIO à l'effet que la plus grande diffusion possible fusse accordée aux jeux.

Il est également peut-être opportun de souligner à ce stade que le coût de la retransmission des jeux pour le gouvernement fédéral et Radio-Canada a été estimé à \$42,3 millions. Le COJO a financé ce coût pour un montant de \$25 millions ce qui fait que des \$25 millions de subvention spéciale alloués par le Secrétariat d'état seulement \$17,3 millions ont été utilisés, le reste étant retourné au fond consolidé. A ceci, il faut ajouter que le coût de la retransmission inclut des dépenses d'Immobilisations s'élevant à \$8,7 millions qui, même si elles comprennent des frais d'ingénierie, d'installation et de modification d'édifices pour près de \$5 millions, n'en continueront pas moins à servir ensuite à l'occasion d'autres événements tels les jeux du Commonwealth. Il importe également de souligner que le \$42,3 millions contrairement à ce qui s'était passé à Munich et plus tard à Edmonton

inclut la totalité des frais. Il n'y a pas eu à Montréal de soutien technique ou de services de main d'oeuvre fournis gratuitement comme ce fut le cas plus tard à Edmonton. Dans ce contexte si l'on compare le coût pour Radio-Canada de la retransmission des jeux d'Edmonton (coûts nets imputables aux crédits parlementaires \$7,6 millions plus services fournis gratuitement par Radio-Canada \$4,3 millions soit au total \$11,9 millions) avec les coûts encourus à Montréal, \$17,3 millions, qui incluaient des Immobilisations pour \$8,7 millions et ne comprenaient aucun service gratuit force est de conclure que la retransmission des jeux olympiques s'est avérée une aubaine pour le gouvernement fédéral. Ceci est d'autant plus vrai qu'on ne tient nullement compte ici des revenus de publicité que la société est allée chercher à cette occasion et qu'il n'a pas été possible d'identifier spécifiquement dans les revenus de Radio-Canada.

Les revenus directs de l'événement: billets d'entrées, hébergement, licences, commandites, commercialisation et autres

---

Les recettes nettes provenant des billets d'entrée ont atteint \$20,2 millions, celles de l'hébergement \$2,6 millions, celles venant des commanditaires, de la commercialisation et des droits d'utilisation \$5,0 millions. Comme on l'a vu, les droits de télévision et la vente de programmes ont été déficitaires ainsi que, le montre le tableau V1. Au total les revenus nets directs de l'événement se chiffrent à \$27,5 millions.

#### Les intérêts sur placements

Comme dans toute opération impliquant des mouvements de fonds étalés dans le temps, les fonds inutilisés du COJO ont été placés pour des périodes variables générant ainsi des revenus de \$9,06 millions versus une prévision de \$100 000. La RIO pour sa part de 1976 à 1979 inclus, a obtenu des revenus de placement de \$26,5 millions.

#### La taxe sur les tabacs

Afin de financer l'écart encouru entre les revenus et les dépenses dans l'organisation des jeux, le gouvernement du Québec a décidé en 1976 d'instaurer une taxe spéciale sur le tabac qui au 31 octobre 1979 avait généré des revenus cumulés de \$252 millions. (Tableau V11).

TABLEAU V

DROITS DE TELEVISION - REVENUS ET DEPENSES

RECETTES BRUTES	NOMBRE DE PAYS REPRESENTES	
ABC	1	\$ 23 000 000
UER	31	4 550 000
OIRT	10	2 000 000
ABU	15	2 100 000
OTI	18	600 000
ASBU	12	150 000
URTNA	25	50 000
SABC	1	50 000
COPAN	1	35 000
CBU	8	17 200
Téléco	1	10 000
CTV/TVA (Canada) *	1	60,000
<hr/>		
TOTAL	124	\$ 32 622 200
<hr/>		
DEPENSES		
Somme versée par le COJO à la Société Radio-Canada		\$ 25 000 000
CIO (dont \$300 000 pour les droits du Canada)		7 060 367
Honoraires des conseillers		342 811
Frais juridiques		171 534
Billets d'entrée		88 629
Divers		12 000
<hr/>		
TOTAL		\$ 32 675 341
<hr/>		
DEFICIT NET		\$ (53 141)

\*Somme versée par les chaînes TVA et CTV pour une extension des droits de diffusion accordés à la Société Radio-Canada

Source: Jeux de la XXIème olympiade  
Montréal  
1976  
Rapport officiel



TABLEAU VI

REVENUS DIRECTS DES JEUX OLYMPIQUES (COJO)

	\$
Droit de télévision	( 53 140)
Billets d'entrée	20 190 480
Licences, commandites	5 060 741
Hébergement des athlètes	2 610 165
Vente des programmes	( 868 766)
Hébergement du camp jeunesse	194 537
Programme d'art et culture	123 880
Divers	310 205
	27 568 102

Source: Le Comité organisateur des jeux olympiques de 1976 (COJO)  
Etats financiers au 30 juin 1978

TABLEAU VII

REVENUS DE LA TAXE SPECIALE SUR LE TABAC  
(\$000,000)

1976	\$ 27,9
1977	77,2
1978	74,9
1979	72,0
	<u>\$252,0</u>

Source: Etats financiers de la R.I.O.

La taxe olympique

Afin d'obliger les Montréalais à assumer une part plus importante des coûts relatifs à l'organisation des jeux, le gouvernement Québécois a, par une loi sanctionnée le 23 décembre 1976, imposé à la Ville de Montréal le prélèvement annuel à compter de l'exercice financier 1977/78 d'une taxe foncière spéciale qui à la fin de 1979 avait rapporté \$70,0 millions.

TABLEAU VII

REVENUS DE LA TAXE SPECIALE SUR LE TABAC

1976	\$27,9
1977	77,2
1978	74,9
1979	72,0
	<hr/>
	<u>\$252,0</u>

Source: Etats financiers de la R.I.O.

La taxe olympique

Afin d'obliger les Montréalais à assumer une part importante des coûts relatifs à l'organisation des jeux, le gouvernement Québécois a par une loi sanctionnée le 23 décembre 1976 imposé à la ville de Montréal le prélèvement annuel à compter de l'exercice financier 1977/78 d'une taxe foncière spéciale qui à la fin de 1979 avait rapporté \$70,0 millions.

20 Les revenus indirects générés par la tenue des Jeux

Dans le cadre des jeux olympiques de 1976, les différents gouvernements ont été appelés à exercer leur fonction normale, mais dans un contexte exceptionnel. Il en est évidemment découlé une augmentation de leurs dépenses budgétaires que l'on a de façon générale classifiées dans la rubrique "Contribution des diverses administrations publiques" et que l'on a évaluées à environ \$176 millions. Cette somme a ensuite été comptabilisée dans le coût des olympiques. Indépendamment du bien-fondé de cette démarche, il est un exercice qui n'a par contre pas été accompli, ce fut celui qui consistait à estimer les recettes fiscales et les économies budgétaires générées par la tenue des Jeux.

Les revenus gouvernementaux

Qu'il s'agisse en effet de l'impôt sur le revenu des particuliers ou sur les profits des entreprises, de la taxe de vente à la consommation ou de la taxe d'accise, de la taxe sur les repas et de l'hôtellerie ou de la taxe d'amusement, tous les gouvernements qu'ils soient d'Ottawa, de Québec ou de Montréal ont profité d'une manne fiscale substantielle à l'occasion de la construction des installations et de la réalisation des Jeux.

.../14

Les investissements effectués dans la construction, les dépenses en équipements et les achats de services ont tous généré des revenus qui ont eux-même à nouveau été recyclés dans le circuit économique générant ainsi un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Ceci s'est traduit par un regain d'activité à une période où justement la conjoncture appelait des injections de dépenses publiques et par des prélèvements fiscaux successifs.

En termes plus simples, le menuisier ou l'électricien qui travaillait sur le chantier olympique recevait un salaire hautement taxé, il dépensait ensuite son revenu net dans des magasins générant ainsi des taxes de vente aux gouvernements et des revenus aux entreprises qui à leur tour versaient des salaires, effectuaient des achats, payaient des taxes sur leurs profits et ainsi de suite.

Pour chaque dollar qui a ainsi été dépensé dans l'entreprise olympique, il en est automatiquement revenu un certain pourcentage aux différents gouvernements. D'après une étude effectuée par J. Iton de l'Université McGill (\*) sur les retombées économiques des Jeux, si l'on considère par exemple le milliard de dollars qui a été investi dans le Parc olympique, dans le Village olympique et dans les installations de la Ville, il aurait à lui seul généré des revenus additionnels de l'ordre de \$526,7 millions aux différents gouvernements. Ceci se compare évidemment avantageusement aux \$176 millions qu'ils auraient supposément déboursés.

(\*) The Economic Impact of the 1976 Olympic Games  
Office of Industrial Research McGill.

Le seul impôt sur le revenu aurait généré des rentrées additionnelles de \$238 millions et les taxes indirectes de \$192 millions comme le montrent les tableaux VIII et IX.

En d'autres mots, suite à une dépense de l'ordre de 1 milliard en travaux de construction, les gouvernements ont été capables de prélever des revenus supplémentaires de plus de \$500 millions. Si l'on considère que les Jeux ont coûté plus d'un milliard et demi et si l'on suppose que l'effet d'entraînement a été à peu près le même ou légèrement moindre pour les dépenses autres que celles de la construction, c'est donc entre 600 et 700 millions de dollars que les gouvernements sont allés chercher grâce aux Jeux.

Pour être exhaustif, cet estimé des retombées gouvernementales devrait tenir compte des dépenses effectuées par les touristes dont l'incidence sur les revenus gouvernementaux a été estimée par J. Iton à \$16,5 millions pour la seule période des Jeux, mais également de tous les autres bénéfices qui n'ont pas été calculés mais dont l'effet est important pour les gouvernements. C'est par exemple l'influence des Jeux sur le taux de change du dollar canadien (tableau X) c'est la participation accrue des canadiens aux activités sportives et par la même occasion l'amélioration de leur santé, c'est l'aspect éducatif et motivateur des Jeux, c'est la publicité internationale que génère un tel événement, c'est l'expérience nouvelle acquise par une foule d'individus et d'organismes comme par exemple le ministère des Postes dans la mise en marché des pièces de monnaie,

TABLEAU VIII

Retombées de certaines dépenses olympiques  
en termes de revenus gouvernementaux (1)

(millions de dollars)

	<u>DEPENSES</u>	<u>REVENUS GENERES POUR LES GOUVERNEMENTS</u>
Immobilisations majeures Parc olympique	838,2	412,0
Constructions de la Ville de Montréal	141,0	71,4
Village olympique	86,4	43,3
	<u>1 065,6</u>	<u>526,7</u>
Dépenses provenant des touristes	72,8	16,5

(1)- Selon les données de l'exercice 1976, rapport Iton sur les Jeux olympiques - The Economic Impact of the 1976 olympic games - Office of Industrial Research - McGill J. Iton -

- Les dépenses d'exploitation du COJO et la participation des administrations publiques soit un montant de l'ordre d'un demi milliard ne sont pas comptabilisés ici mais si on leur applique un effet d'entraînement équivalent ou inférieur à celui des dépenses en Investissement c'est entre 100 et 200 millions de dollars de revenus additionnels qu'il faudrait ajouter.

TABLEAU (1X)

REVENUS GOUVERNEMENTAUX GENERES PAR LES DEPENSES  
EFFECTUEES SUR LE VILLAGE OLYMPIQUE, LE PARC  
OLYMPIQUE ET LES INSTALLATIONS DE LA VILLE  
Modèle de Statistique Canada

		(\$ million)	
Impôts indirects	Taxe sur les biens	120,1	191,5
	Taxe sur les services	71,4	
	Production gouvernementale de biens et services	24,0	
	Taxe sur les ressources	3,2	
	Taxe d'accise	13,9	
Impôts sur le revenu	Impôt sur le revenu des particuliers	170,5	237,9
	Taxe sur les corporations	67,4	
	Subsides	- 11,0	
	Autres transferts venant des ménages	67,3	
		526,7	

Source: The Economic Impact of the 1976 olympic  
games - Office of Industrial Research - McGill  
J. Iton



TABLEAU X

VALEUR DU DOLLAR CANADIEN PAR  
PAR RAPPORT AU DOLLAR U.S.

1960	1,0341
1961	0,9871
1962	0,9355
1963	0,9272
1964	0,9271
1965	0,9276
1966	0,9282
1967	0,9270
1968	0,9281
1969	0,9287
1970	0,9579
1971	0,9903
1972	1,0096
1973	0,9999
1974	1,0225
1975	0,9830
1976	1,0141
1977	0,9403
1978	0,8770
1979	0,8536
1980 Juin	0,8684

Source: Revue de la Banque du Canada

c'est l'expérimentation de technologies nouvelles dans la construction qui pourront ensuite être utilisées à d'autres fins, c'est l'opportunité pour Radio-Canada de réaliser une expérience de télédiffusion à l'échelle internationale et d'acquérir des équipements qui ont ensuite servi entre autres pour les Jeux du Commonwealth, c'est le dynamisme nouveau insufflé à l'Industrie des équipements sportifs, etc...

En d'autres mots, les effets d'entraînement occasionnés par les Jeux ont été multiples et se sont traduits par des revenus pour les gouvernements. Que le montant exact de ces sommes ne soit pas connu n'est pas très important mais ce que nous voulions souligner surtout ici était l'absence d'un facteur essentiel dans l'évaluation qui est faite du coût net des Jeux et qui devrait être pris en considération avant de porter un jugement définitif sur l'opportunité de l'entreprise olympique.

#### Les économies de dépenses

Ce qui a peut-être le plus caractérisé les périodes de préparation des Jeux ou de l'Expo a été le haut niveau d'emploi qui en est découlé et plus spécialement dans l'industrie de la construction. Le chiffre d'emplois directement reliés à ces événements est évidemment difficilement chiffrable mais cette réalité n'en reste pas moins indéniable comme le prouve à contrario le haut niveau de chômage qui a suivi ces événements et qu'illustrent les chiffres du tableau (XI). En 1975 et 1976, le taux de chômage à Montréal était inférieur à la moyenne canadienne mais après 1976 il est devenu supérieur à cette même moyenne et ce malgré les programmes OSE dans lesquels le gouvernement provincial a

TABLEAU (XI)

TAUX DE CHOMAGE (%) CANADA, QUEBEC, MONTREAL  
(série non désaisonnalisée)

<u>ANNEES</u>	<u>CANADA</u>	<u>QUEBEC</u>	<u>MONTREAL</u>
1970	5,7	7,0	--
1971	6,2	7,3	--
1972	6,2	7,5	--
1973	5,6	6,8	--
1974	5,3	6,6	--
1975	6,9	8,1	6,1
1976	7,1	8,7	6,7
1977	8,1	10,3	9,1
1978	8,4	10,9	9,9
1979	7,5	9,6	8,8

Source: Statistique Canada, catal. # 71-201  
Statistique Canada, catal. # 71-001

investi \$355 millions de 1977 à 1980, les municipalités \$98,7 millions et le gouvernement fédéral \$44,9 millions (tableau XII)

Par delà les chiffres, le point que nous voulons souligner ici est que chaque fois qu'une entreprise telle la préparation des Jeux génère de l'emploi, elle réduit d'autant les coûts des régimes de l'assurance chômage ou du bien-être social et c'est exactement ce qui s'est passé de 1973 à 1976. Pour donner un exemple théorique 25 000 personnes sans emploi qui recevraient \$ 4 000 par an coûteraient au gouvernement \$ 100 millions par année, 40 000 personnes toujours à \$ 4 000, \$160 millions et ainsi de suite. Or, ces gens qui reçoivent ainsi des paiements de transfert non seulement ne produisent rien mais en plus représentent un déboursé presque net pour le gouvernement dans la mesure où ils ne paient ni impôts, ni contributions ou presque.

Vu sous cet angle le scandale n'est peut-être pas tant dans un projet qui rémunère les gens pour travailler que dans des programmes d'assistance qui les paient pour ne rien faire et du même coup les dévalorisent à leurs propres yeux et à ceux de l'ensemble de la société.

Si les Jeux ont coûté \$1,5 milliard de 1972 à 1976 le coût de l'assurance chômage au Québec durant cette même période a par contre été de \$4,25 milliards comme le montrent les tableaux XIII et XIV.

.../20

(TABLEAU XII)

PROGRAMME OSE - CONTRIBUTION DES GOUVERNEMENTS

OSE 1977-1980

	Contribution (en millions de \$)
Gouvernement du Québec	355 771,8
Municipalités	98 777,0
Gouvernement fédéral	44 976,6
Contribution globale	<u>499 525,4</u>

OSE 1980-81

14 programmes

- 5 volets: - Aide à la création directe d'emplois  
- Stimulation de l'investissement privé  
- Travaux gouvernementaux créateurs d'emplois  
- Programme expérimental de création d'emplois communautaires  
- Améliorations de la ressource

Participation initiale du gouvernement du Québec	\$137,0 millions
Budget supplémentaire	<u>\$ 47,9 millions</u>
	\$184,9 millions

(TABLEAU X111)

COUT DE L'ASSURANCE CHOMAGE AU QUEBEC  
1960 à 1980

---

	Coût de l'assurance chômage (Quebec) (En milliers de dollars)	Taux de chômage (Quebec)	Indice des Prix à la consommation (Région de Montréal)
1960	153 347		78,1
1961	149 958		79,0
1962	121 728		79,9
1963	124 865		81,3
1964	110 480		82,5
1965	101 593		84,5
1966	94 493	4,1	86,8
1967	111 971	4,6	90,2
1968	145 463	5,6	93,3
1969	164 347	6,1	96,2
1970	212 077	7,0	98,2
1971	263 388	7,3	1971 = 100,0
1972	567 148	7,5	104,3
1973	630 683	6,8	111,9
1974	735 578	6,6	124,5
1975	1 073 519	8,1	138,1
1976	1 246 093	8,7	147,4
1977	1 472 748	10,3	159,7
1978	1 699 939	10,9	173,1
1979	1 520 151	9,8	188,8
1980*	473 251	-	-

\* Cumulatif de janvier à mars.

Source: Statistique Canada, cat. # 62001  
Statistique Canada, cat. # 73001  
Statistique Canada, cat. # 71201

(TABLEAU XIV)

COUT DE L'ASSURANCE CHOMAGE AU QUÉBEC  
1960 à 1980  
(En milliers de \$)

	<u>\$</u>	<u>Variation en \$</u>	<u>Variation en %</u>
1960	153 347		
1961	149 958	( 3 389)	(2,2)
1962	121 728	(28 230)	(18,8)
1963	124 865	3 137	2,6
1964	110 480	(14 385)	(11,5)
1965	101 593	( 8 887)	( 8,0)
1966	94 493	( 7 100)	( 6,9)
1967	111 971	17 478	(18,5)
1968	145 463	33 492	29,9
1969	164 347	18 884	12,9
1970	212 077	47 730	29,0
1971	263 388	51 311	24,2
1972	567 148	303 760	115,3
1973	630 683	63 535	11,2
1974	735 578	104 895	16,6
1975	1 073 519	337 941	45,9
1976	1 246 093	172 574	16,0
1977	1 472 748	226 655	18,2
1978	1 699 939	227 191	15,4
1979	1 520 151	(179 788)	(10,6)
1980	473 251*	--	--

\*Cumulatif de janvier à mars.

Source: Statistique Canada cat. # 73001

Quant à l'argument qui prétend que les sommes affectées aux Jeux olympiques auraient pu être utilisées différemment comme pour construire des logements par exemple, il est tellement simple qu'il en est simpliste. Les auteurs oublient en effet qu'il est plus facile de mobiliser les énergies pour certaines entreprises que pour d'autres et qu'il est parfois plus facile d'atteindre un but par objectif interposé que directement. En d'autres termes, les revenus générés par la préparation des Jeux ont permis à des milliers de familles de se construire ou d'acquérir le logement qu'elles désiraient ce qu'aucun programme massif de HLM n'aurait jamais été capable de faire, ce qu'aucun gouvernement n'aurait accepté de subventionner par un programme de timbres et monnaies ou de loteries et ce qu'aucun touriste ne serait certainement venu visiter.

Qui plus est même l'argument est absurde puisque si on l'applique à d'autres villes on devrait se demander combien de logements on aurait pu construire à Paris si on n'avait pas bâti Notre-Dame ou à Rome si l'on n'avait pas érigé la Basilique de Saint-Pierre. Mais sans cathédrale Paris serait-il Paris et sans sa Basilique Rome serait-elle Rome? et à l'extrême devrait-on construire autre chose que des édifices utilitaires d'où serait bannie toute décoration?

C'est d'autre part faire preuve d'un manque de perspective historique que de ne vouloir juger les projets de ce genre qu'à partir de leur rentabilité immédiate. Si nos ancêtres avaient en effet, fait preuve de la même myopie, l'humanité ne pourrait aujourd'hui se vanter de réalisations telles le canal de Panama, le pont de Brooklyn, le canal Erié ou plus proche de chez-nous l'Université de Montréal puisque tous ces projets ont invariablement connu un échec financier. De là à conclure que tous ces projets n'étaient pas valables c'est préjuger que notre système de mesure socio-économique est sans faille!



### Conclusion

Conclure de cet inventaire que la somme des revenus générés par les Jeux olympiques atteint un chiffre précis en milliards de dollars tout comme d'autres ont avancé que le coût des Jeux avait été de \$1,5 milliard serait à la fois faux et exacte puisqu'on oublie de mentionner à qui sont imputées ces sommes et de quelle nature elles sont. Ce que l'on peut dire en réalité est que le flot de revenus occasionnés ou justifiés par la tenue des Jeux a été à peu près du même ordre de grandeur que les déboursés en faveur des principaux intervenants publics et para-publics qui ont opéré des déboursés à des fins d'opération ou d'immobilisations dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques. C'est cette situation qu'a tenté d'illustrer le tableau synthèse XV et également le fait que bien des facteurs demeurent non-mesurables.

La question qui vient dès lors à l'esprit est: si les revenus et les dépenses allant aux organismes publics et para-publics canadiens sont à peu près du même ordre de grandeur comment se fait-il que la Ville de Montréal et la R.I.O. se soient retrouvées avec un déficit à financer? Et se pourrait-il que, à l'occasion d'événements nationaux de ce genre, ce soit toute la répartition des revenus et dépenses qui doive être révisée?

.../24

Chapitre 2<sup>o</sup> La répartition des revenus et des dépenses  
reliés à la réalisation des Jeux olympiques

Plusieurs acteurs ont eu à intervenir dans la préparation et l'Organisation des Jeux et conformément aux lois et règlements cadrant un tel projet tous ont dû assumer certaines charges et pu en contrepartie bénéficier de certaines compensations.

Compte tenu cependant du fardeau particulièrement lourd qu'ont dû assumer certains intervenants un réexamen de la répartition des revenus s'impose et permettra d'identifier les principaux bénéficiaires de l'événement olympique.

Le COJO

Le COJO était l'organisme chargé d'assumer la réalisation des Jeux et comme tel il aurait dû bénéficier de l'essentiel des revenus puisqu'il devait assumer la majeure partie des dépenses, ce qui fut loin d'être le cas.

Ainsi, il s'est vendu pour 507,4 millions de billets de loterie olympique. Après déduction de tous les frais, il est demeuré un revenu net de \$261,4 millions. Le COJO pour sa part à reçu \$236,1 millions.

Le programme de pièces de monnaie a produit des ventes de \$388,2 millions et le revenu net de la vente de timbres et produits postaux connexes a été de \$8,5 millions. Au total le COJO n'a cependant obtenu qu'un montant net de \$102 millions. Il demeure un montant de \$8,4 millions retenu par le gouvernement fédéral, pour les frais engagés et de liquidation et pour les frais divers, qui sera éventuellement transmis à la R.I.O. comme l'ont déjà été des montants atteignant \$18 millions.

La retransmission des jeux n'a rien rapporté au COJO pour les raisons mentionnées plus haut. Par ses placements le COJO a été capable d'aller chercher des intérêts au montant de \$9 millions qui lui sont entièrement restés. Du montant brut des recettes obtenues à partir des ventes de billets (\$27,6 millions), de l'hébergement (\$2,6 millions), des licences, commandites et commercialisations et autres (\$9,3 millions) il est revenu un montant net de \$27,6 millions au COJO.

Au total comme l'illustre le tableau XVI, le COJO a obtenu des revenus nets de l'ordre de \$374,8 millions ce qui de toute évidence constituait un chiffre relativement faible face aux responsabilités qu'il a dû assumer.

#### Le sport amateur et les Jeux du Commonwealth

Tel que prévu par la loi C-196, les revenus de la loterie olympique du Canada devaient servir au financement des Jeux olympiques et à la promotion du sport amateur. Comme le montre le tableau XVII, un montant total de \$25,3 millions a été utilisé à cette fin à même les revenus de la loterie olympique du Canada.

Devant le succès remporté par cette loterie, le gouvernement fédéral a décidé à partir du mois de juin 1976 de poursuivre son exploitation par le biais de Loto-Canada dont les revenus devaient servir à poursuivre le financement des Jeux de Montréal, des Jeux du Commonwealth et du sport en général au pays par le biais des Provinces et du gouvernement fédéral.

TABLEAU XVI

REVENUS DU COJO  
(Millions de dollars)

Loterie Olympique	\$236,1
Pièces de monnaie et timbres	102,0
Revenus de placement	9,1
Revenus d'opération	27,6
TOTAL	<hr/> \$374,8

Source: Etats financiers cumulatifs du COJO au 30 juin 1978

DISTRIBUTION

C.O.J.O. - R70	C.S.A. Alberta	C.S.A. Col. Brit.	C.S.A. Manitoba	C.S.A. N.B.	C.S.A. Terre-Neuve	C.S.A. Terr. du N.O	C.S.A. Nouvelle-Ecosse	C.S.A. Ontario	C.S.A. I.P.E.	C.S.A. Québec	C.S.A. Sask.	C.S.A. Yukon	Edmonton	Total Contribution
11 900 000	82 331	-	-	26 469	11 939	674	-	368 776	4 465	740 793	-	-		1 173 439
71 037 000	354 000	121 000	24 000	175 000	67 000	4 000	132 000	3 134 000	28 000	3 185 000	22 000	-		4 369 000
88 091 000	401 858	322 164	124 139	241 381	92 652	5 369	354 936	4 288 041	39 703	3 870 737	86 170	5 626		12 253 000
62 155 000	264 899	357 215	81 512	171 196	86 105	3 583	282 988	2 911 194	28 314	2 751 515	60 258	3 126		7 463 000
2 957 300														
236,140,300	1,103,088	800,379	229,651	614,046	257,696	13,626	769,924	10,702,011	100,482	10,548,045	168,428	8752		25,258,439
22 343 425	153 38 <sup>5</sup>	209 486	50 969	90 945	45 015	3 670	149 667	1 076 827	14 324	1 623 460	44 239	1 862	500 000	5,933,463
58,662,335	363,738	681,070	136,755	257,556	105,224	-	365,229	2,394,961	36,812	4,790,233	132,402	1,715	2,500,000	15,472,002
50,661,462	363,813	795,524	128,823	241,609	116,259	3,209	329,308	2,134,466	31,423	3,932,691	89,196	4,185	3,250,000	14,684,867
241,629,754	210,930	516,942	75,173	76,929	58,919	3,321	99,732	1,105,389	11,158	1,695,604	58,919	1,537	1,204,294	6,686,668
156,296,976	1,091,866	2,263,022	391,720	667,039	325,417	10,200	943,936	6,711,643	93,717	12,041,988	324,756	5799	7,456,294	42,777,001
392,427,276	2,194,954	3,003,401	621,371	1,281,085	583,113	23,826	1,713,860	17,413,654	194,199	22,590,033	493,184	14,551	7,456,294	68,035,440

\* exclus le dernier tirage  
données non disponibles

DISTRIBUTION

Exercice	REVENU NET	C.O.J.O. - R20	C.S.A. Alberta	C.S.A. Col. Brit.	C.S.A. Manitoba	C.S.A. N.B.	C.S.A. Terre-Neuve	C.S.A. Terr. du N.O	C.S.A. Nouvelle-Ecosse	C.S.A. Ontario	C.S.A. I.P.E.	C.S.A. Québec
<b>LOTO OLYMPIQUE</b>												
1974	13 073 439	11 900 000	82 331	-	-	26 469	11 939	674	-	368 776	4 465	740 793
1975	75 406 000	71 037 000	354 000	121 000	24 000	175 000	67 000	4 000	132 000	3 134 000	28 000	3 185 000
1976	100 344 000	88 091 000	401 858	322 164	124 139	241 381	92 652	5 369	354 936	4 288 041	39 703	3 870 737
1977	69 618 000	62 155 000	264 899	357 215	81 512	171 196	86 105	3 583	282 988	2 911 194	28 314	2 751 515
1978	2 957 300	2 957 300										
<b>total</b>	<b>1 261 398 739</b>	<b>2 361 440 300</b>	<b>1 103 1088</b>	<b>800 379</b>	<b>229 651</b>	<b>614 046</b>	<b>257 694</b>	<b>13 624</b>	<b>769 924</b>	<b>10 102 011</b>	<b>100 482</b>	<b>10 518 045</b>
<b>LOTO CANADA</b>												
1977	28 276 888	22 343 425	153 38 <sup>5</sup>	209 486	50 969	90 945	45 015	3 670	149 667	1 076 827	14 324	1 623 460
1978	74 134 338	58 662 335	363 738	681 070	136 755	257 556	105 224	-	365 229	2 394 961	36 812	4 790 233
1979	65 346 329	50 661 462	363 813	795 524	128 823	241 609	116 259	3 209	329 308	2 134 466	31 423	3 932 691
1980*	31 316 422	24 629 754	210 930	516 942	75 173	76 929	58 919	3 321	99 732	1 105 389	11 158	1 695 604
<b>total</b>	<b>199 073 977</b>	<b>156 296 976</b>	<b>1 091 866</b>	<b>2 203 022</b>	<b>391 720</b>	<b>667 039</b>	<b>325 417</b>	<b>10 200</b>	<b>943 934</b>	<b>6 711 643</b>	<b>93 717</b>	<b>12 041 988</b>
<b>Grand total</b>	<b>1 460 472 716</b>	<b>3 921 437 276</b>	<b>2 194 954</b>	<b>3 003 401</b>	<b>621 371</b>	<b>1 281 085</b>	<b>583 113</b>	<b>23 824</b>	<b>1 713 860</b>	<b>17 413 654</b>	<b>194 199</b>	<b>22 590 033</b>

\* exclus le dernier tirage  
données non disponibles

De 1977 à 1980, \$42,8 millions ont ainsi été transférés aux Provinces et au gouvernement fédéral afin qu'ils supportent le sport amateur. De ce montant de \$42,8 millions, \$7,5 millions ont été imputés aux jeux d'Edmonton. Depuis 1980, le gouvernement fédéral s'est retiré du champ des loteries au profit des provinces qui devront cependant lui verser une compensation annuelle de \$24 millions indexée en dollars de 1979.

### Les comités nationaux olympiques

Etant donné qu'il appartient à chaque comité national olympique d'autoriser l'usage du symbole des Jeux dans son pays, ces derniers ont obtenu que leur soit octroyé 3% de la valeur nominale des pièces de monnaie vendues dans leur pays ce qui en trois ans devait leur générer des revenus de l'ordre de \$8,4 millions (tableau XVII).

### La Société Radio-Canada

Comme on l'a mentionné plus haut, le gouvernement fédéral a avancé \$25 millions pour la retransmission des Jeux dont \$17,6 millions seulement ont été dépensés mais le COJO pour sa part a dû néanmoins verser \$25 millions à Radio-Canada sur les \$32 millions de revenus qu'avaient générés les droits de télévision.

### Le C.I.O.

Le C.I.O. a obtenu en 1976 que lui soit versée une somme de \$7,06 millions en compensation de ses droits sur la transmission des Jeux par télévision. Le COJO après avoir compensé Radio-Canada et le C.I.O. s'est donc retrouvé avec un déficit de \$53 140 au chapitre des droits de télévision qui étaient supposés constituer une source de financement importante.



TABLEAU XVIIIPAYMENTS TO  
NATIONAL OLYMPIC COMMITTEES

As at March 31, 1980

Australia	35,984
Austria	56,941
Barbados	41
Belgium	98,946
Bermuda	705
Canada	4,749,520
Columbia	360
Denmark	7,916
England	34,378
Finland	16,421
France	52,934
Germany W.	1,220,005
Greece	28,441
Guatemala	360
Hong Kong	149,493
Indonesia	900
Iran	5,586
Ireland	3,109
Italy	216,682
Jamaica	498
Japan	396,070
Kuwait	4,696
Lebanon	3,105
Liechtenstein	408
Luxemburg	495
Mexico	2
Netherlands	51,997
Netherlands - Caribbean	895
New Zealand	2,233
Nicaragua	180
Norway	2,434
Panama	2,461
Philippines	11,539
Puerto Rico	90
Singapore	5,886
Spain	20,319
Sweden	4,347
Switzerland	92,355
Trinidad - Tobago	612
United States	1,081,122
Venezuela	3,540
Yugoslavia	11,686
Total	<u>\$8,375,692</u>

PAIEMENTS AUX  
COMITÉS OLYMPIQUES NATIONAUX

au 31 mars 1980

Australie	35,984
Autriche	56,941
Barbade	41
Belgique	98,946
Bermudes (Les)	705
Canada	4,749,520
Colombie	360
Danemark	7,916
Angleterre	34,378
Finlande	16,421
France	52,934
Allemagne de l'Ouest	1,220,005
Grèce	28,441
Guatemala	360
Hong-Kong	149,493
Indonésie	900
Iran	5,586
Irlande	3,109
Italie	216,682
Jamaïque	498
Japon	396,070
Kuwait	4,696
Liban	3,105
Liechtenstein	408
Luxembourg	495
Mexique	2
Pays-Bas	51,997
Pays-Bas - Antilles	895
Nouvelle-Zélande	2,233
Nicaragua	180
Norvège	2,434
Panama	2,461
Philippines	11,539
Puerto Rico	90
Singapour	5,886
Espagne	20,319
Suède	4,347
Suisse	92,355
Trinidad - Tobago	612
États-Unis	1,081,122
Venezuela	3,540
Yougoslavie	11,686
Total	<u>\$8,375,692</u>

Source: Rapport au Parlement au 31 mars 1980  
Ministère des Postes  
Loi sur les jeux olympiques de 1976 - Monnaie olympique

Les installations et les équipements dont le coût a été assumé par le COJO et qui ont été remis gracieusement aux Villes et universités hôteses et à la R.I.O.

De 1973 à 1976 le COJO a assumé totalement ou en partie le financement de certaines installations et les frais d'acquisition de certains équipements qui ont ensuite été remis gracieusement à différentes villes et institutions (tableaux XIX et XX).

TABLEAU XIX

COUT DES INSTALLATIONS ASSUMÉES PAR  
LE COJO MAIS TRANSFÉRÉS GRATUITEMENT  
APRÈS LES JEUX À CERTAINES  
INSTITUTIONS  
(en millions de dollars)

	<u>Institutions publiques</u>
Université de Montréal	3,533,420.08
Lieux d'entraînement généraux	7,070,672.49
Centre Paul Sauvé	928,130.36
Stade Molson	1,757,603.18
Stade de Sherbrooke	478,979.49
Palais des sports Sherbrooke	360,734.77
PEPS Université Laval	226,941.41
University Stadium - Toronto	490,162.76
Lansdowne Park-Ottawa	127,039.01
C.E.G.E.P. Maisonneuve	933.40
Polyvalente Calixa Lavallée	146,341.61
Polyvalente Edouard Montpetit	3,596.26
Polyvalente Georges Vanier	18,983.25
Polyvalente Emile Nelligan	32,980.83
Polyvalente L. J. Papineau	12,053.30
Polyvalente Louis Riel	22,337.80
Polyvalente Lucien Pagé	2,466.82
Polyvalente Marquette	74,728.52
Polyvalente W. Hingston	11,831.08
Différence non retracée	5,073.00
TOTAL	<u>15,305,009.42</u>

TABLEAU XIX (suite)

	<u>Institutions privées</u>
Forum	1,201,224.71
Circuit Fairview	264,907.66
Circuit Mont-Royal	139,252.43
Parcours Marathon	65,853.44
L'Acadie	1,991,296.23
Bromont	4,359,738.88
Joliette	1,429,409.57
Centre de Presse	5,750,311.77
Cyclisme 1974	115,147.38
Différence non retracée	607.00
TOTAL	<u>15,317,749.07</u>
	<u>Ville de Montréal</u>
Velodrome	2,881.00
Aréna Maurice Richard	78,994.23
Centre Pierre Charbonneau	129,010.51
Bassin olympique	244,501.11
Ile Sainte-Hélène	19,284.00
Centre Claude Robillard	1,289,256.17
Centre Etienne Desmarteaux	46,582.16
Aréna Saint-Michel	165,915.61
Parcours de course	480.00
Centre Marquette	4,908.24
Parc Kent	281,519.48
Parc Louis Riel	531.78
Lieux d'entraînement généraux	65,006.33
Circuit Mont-Royal	3,100.00
TOTAL	<u>2,331,970.62</u>

TABLEAU XIX (suite)

	<u>Ville de Kingston</u>
Kingston	<u>6,489,083.33</u>
TOTAL	6,489,083.33
<hr/>	
	RIO
Village olympique (R.I.O.)	77,5
Parc olympique (R.I.O.)	88,4
<hr/>	
TOTAL	165,9 (*)
<hr/>	

\* Ce 165,9 millions inclut \$18 millions de revenus issus du programme de pièces de monnaies et de timbres olympiques qui ont été versés directement à la R.I.O. à titre de successeur du COJO.

TABLEAU XX

COUT DES EQUIPEMENTS ET FOURNITURES  
ASSUMES PAR LE COJO ET REMIS A DES  
ORGANISMES PUBLICS

Equipements sportifs	\$ 4 626 090
Mobilier et autres installations du Village olympique	13 821 645
Mobilier des lieux de compétition	2 350 270
Equipement et améliorations locatives	5 520 679
Equipement de communication	1 168 736
Articles de bureau	5 872
Médailles Swisscon	37 033
	<hr/>
	\$27 530 325
	<hr/>

Source: Le comité organisateur des jeux olympiques de 1976  
(C.O.J.O.), rapport financier au 30 juin 1978.

Il est nécessaire de considérer ces donations dans la répartition des revenus puisque le COJO aurait pu récupérer certaines sommes de la vente de ces actifs et ainsi réduire l'écart entre ses revenus et ses dépenses. Quant aux institutions concernées, elles auraient eu pour leur part à déboursier les montants en question si le COJO n'avait pas assumé les coûts à leur place et doivent donc être comptées parmi les bénéficiaires de la tenue des Jeux.

Les gouvernements

Qu'il s'agisse de la Ville de Montréal lorsqu'elle prélevait par exemple un droit de 10% sur le prix de vente des billets d'entrée, ou du gouvernement fédéral lorsqu'il taxait les revenus des travailleurs de la construction ou du gouvernement provincial lorsqu'il imposait sa taxe de vente sur les repas dans les restaurants, tous ont bénéficié à un titre ou à un autre des Jeux.

Aucune évaluation exhaustive n'a cependant été faite de ces revenus et encore moins des économies qui ont pu être réalisées par l'Assurance chômage ou le Bien-être Social. La seule estimation disponible est celle qu'a réalisé J. Iton mais qui portait exclusivement sur les dépenses d'immobilisations soit près d'un milliard de dollars et qui d'après ses calculs auraient généré des revenus de \$526,7 millions en taxes directes et indirectes en faveur des gouvernements.

Si l'on considère que les dépenses réalisées à l'occasion des Jeux ont varié autour de \$1,5 milliard et si l'on suppose que l'effet d'entraînement des autres dépenses a été le même ou légèrement inférieur à celui réalisé dans la construction c'est donc entre \$600 et \$700 millions de revenus directs et indirects que sont allés chercher les gouvernements en plus des économies réalisées au chapitre des programmes sociaux.

LA RIO

La RIO a été créée en novembre 1975 afin d'assurer l'achèvement des travaux préparatoires aux Jeux de 1976 et a hérité par la même occasion de la propriété du Parc olympique et du Village olympique. Elle a dû également, à la fin des Jeux assumer une partie de la dette olympique qu'elle a financée par des emprunts dont le remboursement est assuré par un fond spécial olympique, le FSO.

En même temps qu'elle assumait ces obligations, la RIO recevait et continue de recevoir des revenus concurrents issus des loteries, de la taxe spéciale sur les tabacs et de la vente d'actifs qui comme le montre le tableau XXI permettent au FSO de rencontrer ses obligations.

C'est ainsi qu'à la fin de 1979 le FSO avait reçu de Loto-Canada des sommes totalisant \$168,4 millions, la taxe sur les tabacs à la fin de la même année lui avait procuré depuis 1976 des sommes de \$252 millions et la vente d'actifs seulement \$1,36 millions puisque comme on l'a vu la plupart des installations et équipements a été distribuée gratuitement après les Jeux.

A ce total, il faut ajouter un montant déjà perçu de \$18 millions provenant du programme des pièces de monnaies et timbres olympiques et éventuellement certains résidus tel le \$8,4 millions de dollars issu de ce programme qui sont gardés en réserve par le ministre des Finances du Canada afin de couvrir différents frais.

.../34



Compte tenu de ses disponibilités la RIO a réalisé un certain nombre de placements durant la période 1976-79 qui lui ont permis de se créer des revenus additionnels de \$26,6 millions. Au total durant ces quatre années le FSO a obtenu un grand total de \$448,4 millions.

Face à ces revenus le FSO a dû rencontrer des frais d'intérêt de \$227,4 millions, des frais de change de \$4,6 millions, un remboursement de capital de \$124,8 millions et a subventionné des travaux additionnels pour \$20,1 millions soit au total \$376,9 millions de déboursés ce qui laissait un surplus de \$71,5 millions.

En ce qui regarde ses opérations la RIO bénéficie de revenus issus de la location des installations sportives, du Village olympique et de d'autres sources notamment gouvernementales.

Durant cette période 1976-79 au chapitre des opérations la RIO a obtenu des revenus de \$21,5 millions versus des dépenses de \$41,3 millions ce qui laisse un déficit total de \$19,7 millions (tableau XXII)

TABLEAU XXI

Résultats du fonds spécial olympique  
de 1976 à 1979 (au 31 octobre de chaque année)  
(million de dollars)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>CUMULATIF</u>
<u>REVENUS</u>					
Taxe spéciale sur tabac	27,9	77,2	74,9	72,0	252,0
Loto-Canada	--	44,9	73,0	50,5	168,4
Intérêt sur solde en banque et placements temporaires	0,2	6,4	9,3	10,7	26,6
Vente d'immobilisations	0,7	0,2	0,3	0,2	1,4
	<u>28,8</u>	<u>128,7</u>	<u>157,5</u>	<u>133,4</u>	<u>448,4</u>
<u>DEPENSES</u>					
Intérêt sur emprunts à long terme du fonds d'immobilisations	12,5	60,3	67,5	87,0	227,3
Remboursement de la dette à long terme du fonds d'immobili- sations	--	--	63,0	61,8	124,8
Frais de change encourus en rem- boursement de la dette à long terme	--	--	4,6	--	4,6
Contribution au coût de construc- tion du fonds d'immobilisations	--	--	20,2	--	20,2
	<u>12,5</u>	<u>60,3</u>	<u>155,3</u>	<u>148,8</u>	<u>376,9</u>
<u>ECART</u>	<u>16,3</u>	<u>68,4</u>	<u>2,2</u>	<u>( 15,4)</u>	<u>71,4</u>

Source: Rapports annuels de la R.I.O.

TABLEAU XXII

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA  
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**  
(au 31 octobre de chaque année)

	1976*	1977*	1978	1979	Cumulatif	
<b>EXPLOITATION</b>						
<b>Revenus</b>						
Droits d'entrée et locations	388,484	2,511,378	4,164,490	4,806,365	11,870,717	55.0%
Concessions et publicité	232,590	880,234	1,431,403	1,972,391	4,516,978	20.9%
Loyers (appartements et locaux)			76,809	1,320,714	1,397,523	6.5%
Autres	50,393	750,972	851,839	2,150,471	3,803,675	17.6%
<b>TOTAL</b>	<b>671,827</b>	<b>4,142,584</b>	<b>6,524,541</b>	<b>10,249,941</b>	<b>21,588,893</b>	<b>100.0%</b>
<b>Dépenses</b>						
Traitements	206,083	3,526,114	5,708,745	6,351,793	15,790,735	34.2%
Contrats de service, honoraires	1,413,000	4,185,449	3,151,496	3,907,317	12,637,262	27.4%
Matériaux	116,393	670,816	883,747	1,166,156	2,837,112	6.1%
Énergie	251,939	969,096	1,477,001	2,481,779	5,179,815	11.2%
Autres	275,315	2,579,277	2,757,837	4,156,326	9,768,755	21.1%
<b>Sous-total</b>	<b>2,282,730</b>	<b>11,910,752</b>	<b>13,976,826</b>	<b>18,063,371</b>	<b>46,213,679</b>	<b>100.0%</b>
Moins frais imputés au fonds d'immobilisation	—	(1,933,568)	(1,715,879)	(1,215,650)	(4,865,097)	
<b>TOTAL</b>	<b>2,282,730</b>	<b>9,977,184</b>	<b>12,260,947</b>	<b>16,847,721</b>	<b>41,348,582</b>	
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(1,590,903)</b>	<b>(5,834,600)</b>	<b>(5,736,406)</b>	<b>(6,597,780)</b>	<b>(19,759,689)</b>	

\* - Chiffres des années 1976 et 1977 reconstruits par Michel Belanger, de la RIO  
Source: rapports financiers de la RIO

### Conclusion

Deux choses ressortent clairement de cet examen de la répartition des revenus occasionnés par la tenue des Jeux:

- C'est d'une part, la faiblesse du lien entre l'imputation des charges et la répartition des revenus.
- Mais c'est surtout l'apparition d'une pratique qui dure depuis 1973 et qui consiste à toutes fins pratiques en un détournement de fonds prélevés au nom de l'olympisme mais en faveur des gouvernements plutôt que de l'entreprise olympique comme telle.

En ce qui regarde le premier point, il est évident que les Jeux olympiques ont pour certains été l'occasion d'un "Free Lunch" et pour d'autres l'occasion de se dévouer à un objectif hautement valable mais également coûteux.

Compte tenu des revenus dont ont bénéficié les gouvernements on est en droit de se demander si leur participation n'aurait pas dû être plus grande comme ce fut le cas à Munich.

Qu'il s'agisse en effet des revenus fiscaux ou des économies réalisées par l'assurance chômage, le gouvernement fédéral a en effet plus que largement récupéré son investissement de \$142 millions qui soit dit en passant faisait partie de ses responsabilités normales.

.../36

En ce qui regarde, le gouvernement québécois, il a lui aussi largement bénéficié de la manne olympique sous forme de rentrées fiscales, d'économies budgétaires, d'accès élargie au champ des loteries et autres.

Pour ce qui est du deuxième point, la disparition récente de Loto-Canada à laquelle s'est substituée la provinciale, elle constitue le dernier exemple de ce détournement constant de fonds perçus sous la couverture de l'olympisme au profit d'autres organisations. Cette élimination de la Loto-Canada se traduira en effet par le tarissement de l'une des sources de financement du fonds spécial olympique. Ceci permettra ensuite aux experts de se lamenter sur la lenteur avec laquelle sera remboursée la dette olympique et sur le coût élevé des intérêts qui seront versés mais dans le même temps les gouvernements auront accès à une nouvelle loterie.

C'est autrement dit la même démarche qui se poursuit depuis 1973. On détourne de l'entreprise olympique les revenus qui devraient y être affectés et on se plaint ensuite de son caractère déficitaire. Si les programmes des timbres et monnaie et si la loterie olympique avaient en effet comme à Munich été entrepris en temps et autorisés à fonctionner pendant une période raisonnable, au bénéfice du COJO, il est loin d'être certain que le projet olympique aurait connu un déficit, puisque les revenus comme les coûts auraient bénéficié de l'inflation.

Au lieu de cela on a assisté et on continue d'assister à la mise sur pieds de programmes de financement olympiques qui se sont évaporés dans des coûts élevés ou se sont rapidement intégrés à la gamme diversifiée des instruments de perception gouvernementale.

Concernant le déficit d'opérations de la RIO depuis 1976, il appelle les remarques suivantes:

- Pourquoi avoir attendu si longtemps pour offrir le Village olympique en location?
- Pourquoi fait-on assumer à la RIO le coût d'une fonction sociale en offrant certains loyers à prix réduits?
- Pourquoi inclut-on dans le déficit de la RIO celui du Centre Paul Sauvé?
- Quelles sont les dépenses d'amélioration qui ont été faites depuis 1976?
- Quels sont les revenus perdus parce que le mât n'a pas été achevé et le toit non-installé?
- Quels sont les coûts qui découlent ou découleront des problèmes causés par les délais dans le parachèvement du mât.

.../38

Pourquoi avoir créé une nouvelle administration pour gérer et entretenir le complexe olympique quand la Ville de Montréal eut très bien pu réaliser ce mandat avec ses effectifs actuels?

En résumé, l'entreprise olympique si elle s'est avérée coûteuse pour les organisateurs a par contre bénéficié aux autres gouvernements. Elle leur a donné au nom de l'olympisme l'excuse nécessaire pour s'approprier des revenus qu'en temps normal ils n'auraient pas osé demander.

Si tout ce débat qui dure depuis 1973 devait au moins aboutir à un résultat positif, il est à souhaiter qu'il permette de réaliser que l'entreprise olympique comme telle est loin d'être l'échec que certains veulent à tout prix démontrer.

Le vrai problème dans ce genre de projet vient de ce que ceux qui en retirent les bénéfices ne sont pas ceux qui en assument les coûts et c'est cette dichotomie qu'il faudra corriger.